

Service
Académique d'Information
et d'Orientation

VR/SAIO
n° 3211/ **12**

Affaire suivie par
PAGE Véronique

Téléphone
(687) 26.62.53
Fax
(687) 26.62.45
Mél.
vpage
@ac-noumea.nc

1 avenue F. Carcopino
Immeuble Flize
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 5 août 2010

Le Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie

- Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des LEGT, LP et collèges publics
- Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des LEGT, LP et collèges privés
s/c de M. Le Directeur de la D.D.E.C.
s/c de M. Le Directeur de l'A.S.E.E.
s/c de M. Le Directeur de la F.E.L.P.

Objet : Recrutement en CAP Maritime de matelot au Lycée Professionnel Augustin Ty – Touho – Rentrée 2011

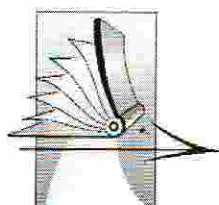
La formation préparant au CAP Maritime de matelot est ouverte à la rentrée 2011 au Lycée Professionnel Augustin Ty à Touho. Elle repose sur un partenariat entre l'Ecole des Métiers de la Mer (E.M.M.) et le lycée en accord avec la direction des affaires maritimes.

Compte tenu des délais d'information et **des procédures spécifiques de recrutement**, je vous demande de bien vouloir diffuser cette information auprès de vos élèves (de 3^{ème} mais aussi de lycées et LP, d'ALP). Le nombre de places est limité à 12.

Pour accéder à cette section, une pré-qualification est requise.

Les élèves demandeurs de cette formation et qui seront retenus par la commission d'affectation devront satisfaire à deux obligations avant d'intégrer définitivement la formation qui durera deux années et demi :

- 1- Etre en possession du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS). Une session de formation à l'Ecole des Métiers de la Mer est prévue :
 - **du 18 octobre au 29 octobre 2010**avec **une visite médicale préalable obligatoire**.
Il est nécessaire de prévoir pour cette période le déplacement et l'hébergement sur Nouméa des élèves de l'intérieur et des Iles.





2 / 2

- 2- Avoir effectué un « **embarquement d'aptitude à la pêche** » d'une durée d'environ 10 jours qui sera organisé **entre le 2 novembre 2010 et le 16 février 2011** par l'Ecole des Métiers de la Mer.

Compte tenu de ces contraintes, les candidats qui ne satisferaient pas à ces deux conditions ne seront pas retenus pour cette formation. Des candidats proposés sur une liste d'attente pourront être alors sollicités.

Vous voudrez bien faire parvenir au SAIO, les bulletins scolaires du 1^{er} et 2^{ème} trimestre des candidats potentiels **pour le 3 septembre 2010, délai de rigueur**, afin de permettre une pré-inscription auprès de l'Ecole des Métiers de la Mer.

Par ailleurs, les jeunes intéressés (ou les chefs d'établissement) peuvent entrer en contact avec l'E.M.M. soit pour une visite individuelle soit pour une visite collective de l'Ecole.

Le Vice-Recteur

Yves MELET



Copies :

- M. le Directeur des Affaires Maritimes
- M. le Directeur de la Formation Professionnelle et Continue
- M. le Délégué Académique aux Enseignements Techniques
- M. le Proviseur Vie Scolaire
- M. le Directeur du CIO
- Mme la Chef de la DIVEET
- M. le Directeur de l'Ecole des Métiers de la Mer

Pour information :

- **Lycée professionnel Augustin Ty – Touho**
Tel : 42.87.11 – Fax : 42.87.57
- **Ecole des Métiers de la Mer**
Tel : 28.78.63 – Fax : 27.47.54 – site : www.emm.nc